

**Élection partielle 3 mars 2025  
Commissaire d'école, Conseil scolaire  
du district de Toronto (TDSB),  
quartier 11 (Don Valley Ouest)**



**Le saviez-vous?** Les limites du quartier 11 du TDSB (Don Valley Ouest) sont les mêmes que celles du quartier 15 de la ville de Toronto, Don Valley Ouest.

**Présentez une demande de vote par  
correspondance**

Déposez votre demande de vote par correspondance du 20 janvier au 6 février à l'adresse [www.toronto.ca/VoteByMail](http://www.toronto.ca/VoteByMail).

**Consultez la liste électorale**

À partir du 20 janvier, vérifiez que vous êtes inscrit sur la liste électorale, trouvez votre lieu de vote et consultez la liste des candidats à l'adresse [www.toronto.ca/MyVote](http://www.toronto.ca/MyVote).

# Dates importantes

## 20 janvier

- Premier jour pour s'inscrire au **vote par correspondance** à l'adresse [toronto.ca/MyVote](https://toronto.ca/MyVote).
- Premier jour pour ajouter ou modifier des renseignements sur la **liste électorale** à l'adresse [toronto.ca/MyVote](https://toronto.ca/MyVote).
- Premier jour pour demander un **formulaire de procuration** et prendre rendez-vous pour le faire certifier en envoyant un courriel à [VoterRegistration@toronto.ca](mailto:VoterRegistration@toronto.ca). Appelez le 311 pour obtenir de plus amples renseignements.

## 6 février

- Date limite pour s'inscrire au **vote par correspondance**, avant 16 h 30.
- Date limite pour ajouter ou modifier des renseignements sur la **liste électorale** à [www.toronto.ca/MyVote](https://www.toronto.ca/MyVote), avant 16 h 30.

## 12 février

- Les **cartes d'information de l'électeur** sont envoyées aux électeurs admissibles par la poste.

Seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale avant le 6 février recevront une carte d'information de l'électeur par correspondance. Si vous êtes inscrit sur la liste électorale et que vous ne recevez pas de carte d'information de l'électeur par la poste, vous pouvez accéder à celle-ci à l'adresse [toronto.ca/MyVote](https://toronto.ca/MyVote). Vous n'en avez pas besoin pour voter.

## 22 et 23 février

- Deux jours de **vote par anticipation** de 10 h à 19 h
- Lieux de vote par anticipation : **York Mills Collegiate Institute** et **Marc Garneau Collegiate Institute**

## 24 février

- Les trousse de **vote par correspondance** dûment remplies doivent être retournées au plus tard à midi (12 h).

## Le lundi 3 mars est le jour du scrutin.

- Votez de 10 h à 20 h au bureau de vote qui vous a été attribué.
- Découvrez où voter à l'adresse [www.toronto.ca/MyVote](https://www.toronto.ca/MyVote).

# Options pour voter

## En personne

Votez en personne lors de l'une des journées de scrutin prévues :

- Votez par anticipation pendant le week-end de scrutin anticipé, les 22 et 23 février, de 10 h à 19 h. Votez à l'un ou l'autre endroit : York Mills Collegiate Institute, 490, chemin York Mills. **OU** Marc Garneau Collegiate Institute, 135, boulevard Overlea.
- Votez le jour du scrutin, le lundi 3 mars, de 10 h à 20 h. Vous devez voter dans le bureau de vote qui vous a été attribué le jour du scrutin.

Vous trouverez des informations sur le vote par anticipation et les lieux de vote le jour du scrutin à l'adresse [www.toronto.ca/MyVote](http://www.toronto.ca/MyVote) ou sur votre carte d'information de l'électeur.

## Par correspondance

Pour voter par correspondance, suivez les étapes ci-dessous et présentez votre demande à partir du 20 janvier.

### Étape 1 : Inscrivez-vous en ligne

Visitez [www.toronto.ca/VoteByMail](http://www.toronto.ca/VoteByMail) pour déposer votre demande de janvier au 6 février à 16 h 30.

### Étape 2 : Remplissez les documents de la trousse

Une fois votre candidature traitée, à partir du 31 janvier, vous recevrez un dossier de vote par correspondance à compléter.

- Signez le formulaire de déclaration
- Remplissez le bulletin de vote
- Après l'avoir cachetée, insérez l'enveloppe intérieure dans l'enveloppe-réponse de couleur jaune

### Étape 3 : Renvoyez la trousse par la poste

- Les troussees remplies doivent être **reçues avant le 24 février à midi (12 h)**.
- Placez votre trousse dûment remplie dans une boîte à lettres de Postes Canada ou déposez-la dans l'une des boîtes jaunes de dépôt d'Élections Toronto.
- Deux boîtes de dépôt jaunes seront disponibles à partir du 21 octobre aux adresses suivantes :

**York Mills Collegiate Institute**, 490, chemin York Mills.

**Marc Garneau Collegiate Institute**, 135, boulevard Overlea.

Pour en savoir plus, visitez [www.toronto.ca/VoteByMail](http://www.toronto.ca/VoteByMail).

## Par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne ou par correspondance, vous pouvez désigner un mandataire. Un mandataire est une personne en qui vous avez confiance pour voter en votre nom et qui a le droit de voter dans la ville de Toronto. Remplissez un formulaire de désignation de mandataire, signé par vous et votre mandataire, et faites-le certifier par le greffier municipal avant le 3 mars à 16 h 30.

À partir du 20 janvier, envoyez un courriel à **VoterRegistration@toronto.ca** pour demander un formulaire de procuration. Le formulaire doit être certifié en personne à l'hôtel de ville ou au Centre civique de North York, du lundi au vendredi, pendant les heures d'ouverture.

Visitez [www.toronto.ca/ByElection](http://www.toronto.ca/ByElection) ou appelez le 311 pour en savoir plus sur le vote par procuration.

## Qui peut voter

**Le saviez-vous?** Les limites du quartier 11 du TDSB (Don Valley Ouest) sont les mêmes que celles du quartier 15 de la ville de Toronto, Don Valley Ouest.

Pour voter à l'élection du commissaire d'école, Conseil scolaire du district de Toronto (TDSB), quartier 11 (Don Valley Ouest), vous devez :

- être un partisan de l'école publique anglaise;
- être citoyen(ne) canadien(ne);
- avoir au moins 18 ans;
- habiter le quartier 11 du TDSB;
- si vous n'êtes pas résident(e) de la Ville de Toronto, vous ou votre conjoint(e) devez posséder ou louer une propriété dans la ville;
- avoir le droit de voter selon toutes les lois qui s'appliquent.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois, quel que soit le nombre de propriétés que vous détenez ou louez dans le quartier 11. Un résident de Toronto doit voter dans le quartier où il vit, et non dans le ou les quartiers où il possède ou loue des biens supplémentaires.

### Étudiants torontois dont l'école ne se trouve pas à Toronto

Si vous habitez le quartier 11 (Don Valley Ouest), mais que vous étudiez dans une autre municipalité de l'Ontario, vous êtes admissible à voter à cette élection partielle.

Pour en savoir plus, visitez [www.toronto.ca/ByElection](http://www.toronto.ca/ByElection).

# Inscrivez votre nom sur la liste électorale

À partir du 20 janvier, il est important de vérifier si vos renseignements sur la liste électorale sont exacts, tout particulièrement si vous avez déménagé ou changé votre nom récemment. Si vous êtes sur la liste électorale d'ici le 6 novembre, une carte d'information de l'électeur vous sera envoyée par la poste.

Jusqu'au 6 février à 16 h 30, ajoutez ou modifiez vos renseignements sur la liste électorale :

- en visitant **toronto.ca/MyVote**
- en envoyant un courriel à [VoterRegistration@toronto.ca](mailto:VoterRegistration@toronto.ca)

Si vous ne respectez pas la date limite du 6 novembre, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale lorsque vous votez en personne lors du vote par anticipation (22 et 23 février) ou le jour de l'élection (3 mars). **Vous devez présenter une pièce d'identité lorsque vous votez, même si vous êtes sur la liste électorale.**

## MyVote

À partir du 20 octobre, visitez [www.toronto.ca/MyVote](http://www.toronto.ca/MyVote) pour :

- savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale.
- Inscrivez-vous au vote par correspondance (**jusqu'à 16 h 30, le 6 février**)
- Ajoutez ou modifiez vos renseignements sur la liste électorale (**jusqu'à 16 h 30, le 6 février**)
- Connaître les candidats en lice pour le poste de commissaire d'école;
- Pour savoir où et quand voter, et obtenir des informations sur l'accessibilité des bureaux de vote
- Consulter, télécharger ou imprimer votre carte d'information de l'électeur
- Consulter un exemple de votre bulletin de vote;

Vérifiez MyVote avant d'aller voter en personne, car l'emplacement des bureaux de vote peut changer.

# Carte d'information de l'électeur

Les cartes d'information de l'électeur sont envoyées par courrier à partir du **12 février**. Apporter votre carte d'information de l'électeur lorsque vous allez voter réduira le temps que vous passerez au bureau de vote. Cette carte ne peut pas servir de pièce d'identité.

Visitez [toronto.ca/MonVote](http://toronto.ca/MonVote) pour consulter votre carte d'information de l'électeur et la montrer sur votre appareil mobile lorsque vous irez voter.

- Si vous êtes inscrit sur la liste électorale d'ici le 6 février et que vous ne recevez pas votre carte d'information de l'électeur, mais qu'un membre de votre foyer la reçoit, c'est peut-être parce que Postes Canada envoie les cartes par lots.
- Si vous recevez plus d'une carte, présentez celle qui correspond le mieux à votre identité au bureau de vote où vous allez voter.
- Si vous recevez votre carte d'information de l'électeur, mais que les informations sont incorrectes, vous pouvez prendre la carte avec vous lorsque vous allez voter et demander à remplir une demande de modification de la liste électorale.
- Si vous recevez une carte d'information de l'électeur pour une personne qui ne vit pas dans votre foyer, vous pouvez inscrire **Retourner à l'expéditeur** sur la carte et la déposer dans n'importe quelle boîte à lettres de Postes Canada.
- Vous n'avez pas besoin de votre carte d'information de l'électeur pour voter. Pour en savoir plus sur la carte d'information de l'électeur, consultez le site Web [www.toronto.ca/VIC](http://www.toronto.ca/VIC).

## Pièces d'identité acceptées

Une pièce d'identité est requise pour voter. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité sur laquelle figurent votre nom et l'adresse du quartier 11 (Don Valley Ouest) du TDSB. Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptable et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, on vous demandera de revenir avec votre pièce d'identité si vous voulez recevoir un bulletin de vote.

Un passeport ne peut pas être utilisé comme pièce d'identité.

### Exemples de pièces d'identité acceptables :

- Carte avec photo délivrée par l'Ontario, permis de conduire ou certificat de véhicule automobile (partie véhicule).
- Chèque personnalisé comportant la mention « annulé », un relevé de carte de crédit ou de compte bancaire;

- Facture de consommation d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, d'eau, de gaz ou facture d'une société de services publics;
- Talon de chèque, feuillet T4 ou reçu de paie émis par un employeur;
- Relevé de dépôt direct Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
- Évaluation de l'impôt foncier, avis de cotisation de l'impôt sur le revenu, relevé de prestation fiscale pour enfants;
- État de compte de prêt hypothécaire, convention de bail ou contrat de location.

Vous trouverez une liste complète des pièces d'identité acceptables à l'adresse [www.toronto.ca/ByElection](http://www.toronto.ca/ByElection).

## Information en matière d'accessibilité

Tous les bureaux de vote sont accessibles. Des informations sur les points d'entrée, les rampes, les dispositifs d'ouverture automatique des portes et la disponibilité des terminaux d'assistance aux électeurs sont disponibles à l'adresse [toronto.ca/MyVote](http://toronto.ca/MyVote) ou [toronto.ca/ByElection](http://toronto.ca/ByElection). Si vous rencontrez un obstacle en voulant voter, communiquez avec Élections Toronto en envoyant un courriel à l'adresse [elections@toronto.ca](mailto:elections@toronto.ca) ou en appelant le 311.

### Matériel de vote accessible

Le matériel de vote accessible est un dispositif qui permet aux électeurs en situation de handicap de marquer leur bulletin de vote en privé et de manière indépendante. Le matériel de vote accessible est doté d'un écran tactile, d'une fonction audio, d'un clavier en braille, d'un dispositif de commande au souffle, d'une palette à bascule et d'un interrupteur au pied, ainsi que de fonctions de zoom permettant d'ajuster la taille des polices et le contraste des couleurs.

Le matériel de vote accessible sera disponible dans les bureaux de vote par anticipation. Si vous avez besoin d'un équipement de vote accessible le jour de scrutin et qu'il n'y en a pas sur votre lieu de vote désigné, appelez le 311 pour savoir comment demander un transfert de bulletin de vote. Vous trouverez les détails des emplacements des équipements de vote accessibles sous l'onglet My Voting Places à [toronto.ca/MyVote](http://toronto.ca/MyVote).

### Autres services

Faites une demande de vote par correspondance à [toronto.ca/VoteByMail](http://toronto.ca/VoteByMail) et recevez votre bulletin de vote à votre domicile.

- Demandez à voter par correspondance à l'adresse [toronto.ca/VoteByMail](http://toronto.ca/VoteByMail) et recevez votre bulletin de vote à votre domicile.

- Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne ou par la poste, vous pouvez nommer un mandataire pour voter en votre nom.
- Demandez un transfert de bulletin de vote si vous faites face à un obstacle à votre bureau de vote désigné.
- Si vous êtes dans l'incapacité physique de vous rendre à l'intérieur du bureau de vote, demandez que l'on vous apporte votre bulletin dans votre véhicule ou à un autre endroit du bureau de vote.
- Amenez un ami pour vous aider à marquer votre bulletin de vote ou demandez de l'aide à un fonctionnaire électoral.
- Tous les bureaux de vote acceptent le recours à des personnes de soutien et à des animaux d'assistance.
- Des cartes grossissantes et des instructions de vote en braille seront disponibles dans tous les bureaux de vote.
- Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir des informations en appelant le 711.

## Médias sociaux, Web et courriel

X : @cityoftoronto

Facebook : City of Toronto

Instagram : @cityofto

Site Web : [www.toronto.ca/ByElection](http://www.toronto.ca/ByElection)

Courriel : [elections@toronto.ca](mailto:elections@toronto.ca)

## Traduction des renseignements

Le site web de la ville de Toronto peut être traduit dans de nombreuses langues à l'aide de l'outil Google Translate. Vous pouvez également appeler le 311 pour vous renseigner sur les services de la ville dans plus de 180 langues.

Si vous avez besoin de renseignements dans une autre langue, appelez le 311 ou visitez [www.toronto.ca/ByElection](http://www.toronto.ca/ByElection). Des instructions sur la manière de voter seront offertes en 26 langues dans tous les bureaux de vote.

